

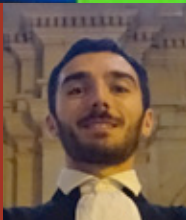


SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE

CLÉMENTINE CORSE FACE AUX MARCHÉS

P5 À 7

1,60€



**LOI SÉCURITÉ GLOBALE
 VERS L'INSTAURATION
 D'UN DÉLIT D'INFORMER?**

P 9 À 11

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
 ASSEMBLÉE P8 • SOCIÉTÉ P12
 EN BREF ET EN CHIFFRES P26
 LIVRES P 29 • JACQUES FUSINA P32
 STÀ IN CASA P33 • CARNETS DE BORD P34
 ANNONCES LÉGALES P13



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



À LA UNE

ÉCONOMIE

LA CLÉMENTINE CORSE
FACE AUX MARCHÉS

P5 À 7



OPINIONS

ASSEMBLÉE

INTERVIEW **VERS L'INSTAURATION D'UN DÉLIT D'INFORMER?**SOCIÉTÉ **PLUS DIPLÔMÉS, MOINS RECRUTÉS**

EN BREF ET EN CHIFFRES

LIVRES **ALABAMA 1963, NOT SO SWEET HOME**

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

STÀ IN CASA

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P9

P12

P26

P29

P32

P33

P34

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Spiritu landanu

Inde sta sucità più cà mai ghjirata ver di l'individualisimu, soprattuttu pà ssi tempi di Covid-19 di manera paradussali, c'hè u bisognu di ritruvà un palmu di spiritu ghjustu. Luni, u 30 di nuvembri, si cilibrava a Sant'Andria. Ssa festa, chì raprisintava prima un mumentu impurtanti inde a vita di parechji paesi di Corsica, si spinghji di più in più, ogni annu. Pà a piccula storia, Sant'Andria era un discipulu di Ghjesù Cristu.

Pà a «Predica à nantu à a muntagna», Andria avia dumandatu à Cristu comu fà manghjà tanti parsoni, chì erani vinuti pà ascultallu, incù cinqui pani è dui pesci solu.

Tandu, u Cristu l'hà multiplicati.

Inde a sucità agrupasturali di tempi fà, l'11 di nuvembri, era dinò un mumentu maiò: a San Martinu. Si fistighjava a fini di i raccolti, è di tutta a robba, ogni famiglia ni tinia una parti pà i più povari di u paesi, da fà ch'elli pudissini francà l'inguernu. È pà a Sant'Andria, 19 ghjorni dopu, i più disgraziati faciani u tornu di i casi. Pà salvà u so onori, scigliani d'un fassi ricunnoscia travistendusi, mascarendusi a faccia incù u carbonu è piattendusi cù un vechju saccu prima di pichjà ad ogni porta. Tandù, ci vulia à furmulà una pricantula pà dumandà da magnà, com'è a famosa «Apriti! Apriti à Sant'Andria, chì veni da longa via. Hà i pedi cunghjilati è hà bisognu di riscaldassi d'un bon bichjeri di vinu.» È cusì aviani da riceva da i più ricchi par asempiu castagni, clementini, noci, nocioli, uva, biscotti, fichi secchi è pani. Un usu chì si pudia ritruvà dinò in altri rughjoni d'Auropa. Inde a nostra epica oghjinca, sta tradizioni, com'è tutta a lascita di i nostri anziani, si ni mori, senza cascà inde una nustalgia sistematica è patologica. Calchì simana nanzi à Natali, saria bè di pudè ritruvà appena ssu spiritu di tandu, di dà senza aspittà di riceva in ritornu... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

CELA S'APPELLE L'AURORE?

Êtes-vous restés indifférents à l'annonce de l'extermination d'un élevage de visons touchés par la Covid-19, en Eure-et-Loir? Question dénuée du moindre intérêt, direz-vous, en haussant les épaules pour mieux marquer votre mépris de citoyen préoccupé par les vrais problèmes sociétaux. Mépris, certes, mais aussi, sauf le respect qui vous est dû, un certain manque de hauteur. Car le fait a permis de mettre en évidence les limites de l'efficacité d'un confinement bien conduit. Quoi de plus confinée en effet que cette colonie de mustélidés strictement maintenus en cage et néanmoins frappés par une redoutable épizootie? Les puristes auront tôt fait de rétorquer que l'on ne pouvait rien attendre d'une cage dépourvue de gestes barrières. Sans distanciation, sans prendre la saine précaution d'éternuer sous les aisselles, que pouvait-on espérer? D'autant que le vison serait un individu frondeur. Peu respectueux des règles d'une vie en société. Animé d'un esprit fataliste habitué qu'il est à voir se jouer aux dés la peau qui lui sert de tunique. Admettons...

Il reste, et c'est des plus préoccupants, que la méthode employée pour combattre le mal pourrait inspirer diverses applications pour d'autres populations bien ciblées. Et ce, sans se perdre dans des innovations. Il suffirait de rajeunir des méthodes ayant fait leurs preuves par le passé et de confier la mission à des maîtres d'œuvre compétents. Et là, Dieu bénisse, la France ne manque pas de talents. Prenons, [façon de parler] Mme Bergé. Elle n'est pas connue pour avoir inventé l'eau chaude. Mais, sortie de Sciences Po, un temps chez les Républicains, touchée par la grâce, cette mère de toutes les grasses carrières en politique, la voilà députée LREM et porte-parole du groupe. On la soupçonne d'avoir dit: «*Il convient de s'interroger sur la légitimité de ceux qui contestent nos choix politiques [...] Les retraités votent pour décider de l'avenir de notre pays, alors même qu'ils n'en font plus partie, il faut que cela change.*» L'intéressée nie. Le doute doit profiter à l'accusée. Son opportunisme, lui, ne saurait, selon ses pairs, être remis en doute. On dit qu'elle change de parti plus vite que son ombre. Elle a ses heures, Mme Bergé, et cogite en fonction de ses aspirations. Avec une idée sur les retraités qui, sans vergogne, s'obstinent à vivre en siphonnant le pouvoir d'achat des jeunes, comme elle. On sent qu'elle verrait volontiers l'obligation faite à tous ces parasites de subir, une fois par an, l'épreuve du cocotier. Demain, poussée par la promesse d'un maroquin de ministre, qui sait si elle se refuserait à suivre ses penchants? Mme Bergé se prénomme Aurore. Comment prétendre être aurore et susciter si peu d'espoir chez ses concitoyens? Mais ont-ils besoin d'espoir? Méprisés, cocus, battus, 41% sont satisfaits de leur Président. Plus qu'il n'en faut pour être réélu. «*Et s'il me plait à moi d'être battue*», affirmait Martine dans *Le médecin malgré lui*. Pourquoi trouver à redire? Ne sommes-nous pas entre démocrates? Circulez m'sieurs dames! Pédalez dans votre yaourt à la date fraîcheur dépassée! Et, SVP, abstenez-vous de filmer les forces de l'ordre. À défaut de voir et révéler l'indicible, c'est encore la meilleure façon pour vous de conserver toutes vos chances de ne pas perdre la vue. ■

Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI

Question de confiance

«**Je** demande au gouvernement de me faire rapidement des propositions pour réaffirmer le lien de confiance qui doit naturellement exister entre les Français et ceux qui les protègent et pour lutter plus efficacement contre toutes les discriminations». Cette phrase Emmanuel Macron la diffuse sur son compte Twitter quelques heures après son indignation et sa honte devant les images de Michel Zecler tabassé par quatre policiers dans son studio de production. Une honte et une indignation partagées par tous, élus, citoyens face à des agents dépositaires de l'autorité publique abuser de leur pouvoir de police. Ne pas oublier ces autres images (24 par seconde à multiplier par le nombre de vues) de journalistes repoussés, de photographes matraqués ou de policiers lynchés que l'article 24 suspendu mais pas supprimé (24? La coïncidence devrait malheureusement faire plaisir aux complotistes!), qu'une loi dite de sécurité globale pourrait en cas d'adoption définitive interdire la diffusion, l'information, la vision pour mieux limiter l'indignation et la prise de conscience du désordre dans lequel nous vivons. Une loi qui par l'impossible promesse que suggère son propre titre, fournit déjà quelques indications sur le désordre ambiant qui règne au sein du gouvernement et de la majorité et qui en provoque d'autres sur les bancs des assemblées et dans la rue.

Faire face à tous et tenter de répondre à tout dans une urgence réelle ou provoquée, conduit inexorablement à ces incohérentes décisions gouvernementales prises à la va vite, aux soulèvements d'une société en manque de repères, qui désespère, qui n'accepte plus d'endurer privations, interdictions, exclusions et qui réagit, parfois avec cette violence inacceptable, inqualifiable. Une société qui n'a plus confiance en l'autre ou en elle et qui manifeste sa pleine défiance dans les institutions. Comment une société désabusée, «*décousue*» peut-elle encore croire et d'adhérer aux nouveaux chants (peut-être au nombre de 24 si l'inspiration est homérique) proposés par un gouvernement de plus en plus désaccordé, de plus en plus esseulé? Comment vouloir réaffirmer un lien de confiance quand il semble rompu ou au moins sévèrement effiloché depuis des années? Ne faudrait-il pas dans un premier temps tout simplement penser à le retisser?

L'odyssée présidentielle plus proche d'une Iliade se déroule désormais sur une mer tempétueuse dont les vagues de plus en plus prévisibles mais scélérates pourraient faire tanguer la Liberté si aucune concorde n'est trouvée et scellée afin de ne plus faire de la violence volontaire ou provoquée, la plus visible forme d'expression démocratique. ■ Dominique PIETRI

CLÉMENTINE CORSE **FACE AUX MARCHÉS**

Les 829 ouvriers marocains sont-ils venus cette année « au secours » de la clémentine corse ? Les chiffres ont eu le don d'émouvoir.

Pourtant, depuis bien des années, l'agriculture insulaire emploie ces saisonniers.

Si l'opération a fait le buzz, c'est que la crise sanitaire l'a rendue plus compliquée et a obligé les agrumiculteurs à organiser un système de charters.

Or cette saison de la récolte est essentielle pour la filière corse qui, face à la concurrence espagnole, vise un marché de niche et mise sur la qualité du produit.



Photos Claire Giudici

« **S'il** y a une chose que la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) a bien illustré, c'est la dépendance des pays européens à la main d'œuvre étrangère, notamment celle du Maroc, de la Tunisie » soulignait en août dernier le e-magazine spécialisé Agrimaroc* en évoquant l'exemple, dans le Tarn-et-Garonne, des producteurs de pommes dont la cueillette risquait d'être compromise par l'absence de saisonniers agricoles venus de l'étranger. En effet, le Maroc a fermé ses frontières et n'autorise l'entrée ou la sortie de son territoire qu'en fonction de conditions strictes. Pour les agrumiculteurs corses, à la tête d'une production qui a retrouvé ses lettres de noblesse, cette main-d'œuvre s'impose par une technicité qu'on ne retrouve pas au plan local. En septembre dernier, un pont aérien entre le Maroc et la Corse était mis en place, pour permettre la venue d'environ 900 saisonniers et en l'absence de vols réguliers, les agrumiculteurs ont dû affréter des avions. Le coût de l'opération, à leur charge, s'est élevé à quelques 600 000 €, dont 500 000 € pour le seul transport. Lors d'une présentation en préfecture de Bastia, François Ravier, préfet de Haute-Corse, entouré de professionnels de la filière, a fait le point sur les retombées de l'opération. Cette arrivée n'est donc pas nouvelle, et la Haute-Corse n'est pas la principale région concernée : le total d'entrées sur le territoire par le biais de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) depuis le Maroc et la Tunisie se ventile principalement sur trois départements : les Bouches-du-Rhône [25 %], le Vaucluse [24 %] et la Haute-Corse [15 %]. Dans l'île, 10 à 12 000 ouvriers viennent chaque année « En 2020, remarque François Ravier, ils sont moins nombreux. Nous avons accueilli 829 personnes en tout. En raison de la crise sanitaire, nous avons mis en place un protocole strict et le Maroc a bloqué 70 départs. Pour entrer chez nous, un test a été réalisé 72 heures avant l'embarquement, un autre à l'arrivée. Nous avons fait de nouveau un test aléatoire sept jours après sur un bon

tiers des ouvriers. Douze se sont révélés positifs, il ne s'agissait pas de cas sévères. Ils n'ont pas, non plus, généré de clusters. Après la période de soin et le temps d'isolement, ces ouvriers ont pu retrouver leur travail. » Les saisonniers sont répartis sur quelques 90 exploitations « L'arrivée en Corse s'est bien passée, poursuit le préfet. Et les dates des retours se feront en fonction de l'évolution de la récolte et de sa commercialisation. » En effet, en raison de la crise sanitaire, les agrumiculteurs notaient une baisse de 20 à 25 % des ventes et un retard de 3 à 5 semaines dans la récolte. La situation devrait s'améliorer avec la sortie du confinement et l'approche des fêtes. « Une fois la période terminée, nous espérons que les frontières seront de nouveau ouvertes et que les retours se feront sur les vols commerciaux habituels » conclut le préfet.

Pour les agrumiculteurs, la venue de ces ouvriers était impérative : « Nous ne trouvons pas de personnel sur place pour ces tâches, remarque François-Xavier Ceccoli, directeur du GIE Corsica Comptoir, à Moriani. Outre qu'il s'agit d'un travail très physique, en extérieur, il demande une certaine technicité. Si nous recrutons des personnes venues du Maghreb, c'est qu'il s'agit d'une zone de production d'agrumes : elles ont des compétences en matière de récolte et de taille et ce sont souvent les mêmes qui reviennent chaque année depuis 15 ou 20 ans. Les conditions du recrutement sont de toute façon très réglementées : il ne peut se faire que si l'offre publiée localement, par Pôle Emploi notamment, n'a pu être satisfaite. » Le régime des autorisations de travail des saisonniers agricoles est encadré par la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration. Faute de main d'œuvre, les employeurs peuvent faire appel à ces travailleurs originaires de pays avec lesquels la France a passé un accord. Ils déposent une demande auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Si elle reçoit un avis favorable, elle est transmise à l'OFII. Avant l'obtention du visa, un contrôle administratif et médical est effectué par l'OFII dans le pays d'ori-



gine. À l'issue du contrat, les ouvriers sont tenus de faire constater leur retour au pays. Pour ces missions, ils sont détenteurs d'une carte de séjour temporaire valable trois ans renouvelables. Elle ne permet pas de faire entrer la famille, bien au contraire: pour ce contrat qui va de trois à six mois, le titulaire s'engage à maintenir sa résidence habituelle hors de France. La finalité de ces dispositions est d'encourager le retour des saisonniers dans leur pays tout en leur permettant de pouvoir revenir l'année suivante. Elles ont permis aussi de lutter contre d'anciennes pratiques de «vente de contrats» largement dénoncées. Ces travailleurs doivent être logés dignement et rémunérés selon les conditions en vigueur en France. Ils sont généralement payés au Smic (soit 8,03€ net de l'heure, pour 35 heures, les heures supplémentaires étant payées en sus.)

Pour la filière agrumicole qui –un peu comme la viticulture– s'est entièrement reconstruite après une période noire, la saison est essentielle. En effet, à la fin des années 90, la clémentine était en faillite, grèves des transports, variétés ne correspondant plus aux attentes et montée en force de la concurrence espagnole l'avaient mise à bas. L'Espagne, entrée dans l'UE avait même obtenu l'autorisation de la vente de fruits avec feuilles, une spécificité, gage de fraîcheur et de qualité, qui faisait toute la différence de la clémentine insulaire. «Même si la Corse reste la principale région productrice en France, avec 20 à 30 000 tonnes nous sommes loin de l'Espagne et ses quelques 2 millions de tonnes. Nous restons un marché de niche qui doit marquer sa différence par la qualité» note François-Xavier Ceccoli. La mise en place de l'Indication géographique protégée [IGP] a impulsé la revalorisation des fruits corses: leurs «longues feuilles vertes effilées», leur goût «délicatement acidulé» et leur «petit cul vert» ont reconquis les consommateurs. Le GIE Corsica Comptoir regroupe 70 exploitations, de moyenne ou petite taille (30 à 40 hectares), sur lesquelles on encourage une diversification: kiwi, noisette, pomelo, vigne, etc. en plus de

la clémentine. Dans la station de Moriani, les investissements ont été importants, mais ils sont apparus comme une nécessité et la production qui sort des chaînes est labellisée: IGP, Label Rouge, Bio pour certains produits. «Depuis 2007, la filière travaille à maintenir les conditions de son succès commercial. Se coordonner pour conserver la qualité, piloter les volumes, est une nécessité, poursuit François-Xavier Ceccoli. Nous sommes désormais en négociation directe avec la grande distribution, sans passer par des grossistes. Notre reconnaissance passe par la qualité et le respect de normes strictes dans l'utilisation de produits phytosanitaires; le consommateur sait que certains pays européens (dont l'Espagne) n'ont pas les mêmes critères à respecter: il faut faire de ce pourrait être un handicap notre force. Au sein de notre structure, nous utilisons peu de traitements: nous sommes en agriculture raisonnée ou en bio et nos équipements nous permettent de traiter les deux filières. Les fruits sont simplement rincés à l'eau et au savon, on n'utilise pas d'antifongiques, on ne cire pas les fruits...» Par ailleurs, dans le cadre des certifications, les contrôles sont très rigoureux, le volume de produits phytopharmaceutiques achetés est vérifié, les résidus analysés: «On recherche 4 à 500 molécules lors de ces analyses, ça impose un autre mode de conduite des cultures. Mais elle va dans le sens de la demande des consommateurs.»

L'exportation de la production insulaire se fait à 95% en France continentale. Une petite partie est dirigée vers le Bénélux (Suisse, Belgique, Luxembourg). Si les fruits de petit calibre sont conditionnés en barquettes d'un kilo, il reste maintenant à trouver une filière de pour les fruits de très petit calibre: «La profession a quelques projets, conclut François-Xavier Ceccoli: valorisation par le jus, les confitures et dérivé des confitures, notamment en fruits congelés utilisables par les professionnels en cuisine ou pâtisserie. Il faudra alors investir plusieurs millions d'euros encore, mais si la piste est intéressante, pourquoi pas.» ■ Claire GIUDICI

*www.agrimaroc.ma

ASSEMBLÉE

400 M€ POUR SAUVER L'ÉCONOMIE CORSE



Lors de la session du 26 novembre, l'hémicycle a adopté le premier pan du plan Salvezza è Rilanciu, après de longs débats et près d'une vingtaine d'amendements.

« **Le** moment que nous vivons est important dans un parcours qui va être long et difficile ». Le ton est grave, solennel, lorsque Gilles Simeoni prend la parole pour présenter le volet Salvezza du plan Salvezza è Rilanciu porté par l'Exécutif le 26 novembre dernier, à l'occasion de la session de l'Assemblée de Corse. « La crise du Covid a des conséquences sanitaires, économiques et sociales d'une violence extrême partout dans le monde. Des conséquences encore un peu plus graves en Corse que dans d'autres territoires continentaux français et ce pour plusieurs raisons objectives : l'insularité d'abord, la dépendance au tourisme ensuite, et la structure de notre économie avec des entreprises qui sont pour plus de 90% des TPE. Là où la crise Covid a engagé jusqu'à aujourd'hui une perte de PIB de 11% sur la moyenne nationale, elle est de 18% sur la Corse », dit-il en pointant « un tableau économique et social extrêmement sombre et inquiétant » qui se dessine. Aussi, il appelle à « transcender les appartenances partisans pour essayer de construire au service de la Corse une réponse qui nous permette de franchir la situation que nous connaissons ». Pour ce faire, il indique avoir entamé des discussions avec l'ensemble des forces vives de l'île pour co-construire une réponse pertinente et adaptée. « Au moment où nous parlons, nous n'avons aucune garantie que nous obtiendrons de l'Etat et de l'UE des engagements et des aides à la hauteur de ce qui nous est indispensable », reprend-t-il en faisant part de son inquiétude quant à la part qui sera consacrée à la Corse dans le plan France Relance. Dès lors, il avance qu'un des enjeux de méthode consistera à identifier cette part et à contractualiser avec l'Etat, tout en continuant à co-construire Salvezza è Rilanciu. Consacrée aux mesures d'urgence, la première partie du plan prévoit un soutien de 400 M€ pour l'économie corse, dont 100 M€ de financement seront apportés en fonds propres par la Collectivité de Corse (avec environ 70 M€ mobilisés par des redéploiements de crédits), et 300 M€ seront demandés à l'Etat. Sur le fond, le volet Salvezza prévoit 42 mesures divisées en six grands chapitres : trois relevant des entreprises, avec l'amélioration des dispositifs existants ; deux relevant du soutien au secteur social, aux personnes en situation de précarité ou de précarisation ; et un visant à engager l'articulation entre l'urgence et la relance. « Nous avons un document de qualité qui a vocation à être amélioré, complété et évalué lors des semaines à venir. Aussi, il est essentiel que nous nous donnions les moyens de le transcrire de façon opérationnel », lance Gilles Simeoni. Nous ne sommes pas là pour faire un bras de fer avec l'Etat ou préparer les prochaines élections territoriales. Je suis convaincu que si nous adoptons un plan cohérent et responsable, argumenté au plan technique et porté par une légitimité populaire sans précédent, nous irons à la discussion avec Paris dans des conditions qui nous permettront d'avancer ». Le propos ne convainc pas le groupe Andà per Dumane qui riposte immédiatement par la voix de Jean-Charles Orsucci : « Nous n'avons pas été associés à ces réunions, c'est un fonctionnement un peu surprenant mais à la rigueur ce n'est pas grave. En revanche, aller voir l'Etat pour lui demander 300 M€ d'euros sans l'avoir préalablement associé, je trouve cela surprenant ». Il juge le plan trop « libéral » avec une dimension sociale « pas assez présente » et fustige aussi le retard pris par la Corse en matière de plan de relance, regrettant le fait qu'avec la clôture des comptes en décembre « nous n'aurons apporté aucune aide aux entreprises en difficulté sur 2020 ». Un point qui trouve écho sur les bancs de la Corse dans la République. « Nous sommes l'une des dernières régions à voter un plan de relance, souligne sa présidente, Valérie Bozzi. Pour nous, il manque un volet essentiel sur la santé, l'énergie, les infrastructures ou encore la formation. Il faut profiter de ce plan de relance pour lancer des projets structurants pour notre île ». De son côté, Jean-Martin Mondoloni, leader de Per l'Avvene, formule lui aussi quelques réserves : « Attention à ne pas nous aussi hisser un mur de dettes. Nous n'avons pas les moyens de nous endetter quoi qu'il en coûte, car tous nos budgets doivent être à l'équilibre ». Malgré ces réticences initiales de l'opposition, grâce à un long travail en commission et l'adoption d'une vingtaine d'amendements, le rapport sera finalement adopté à l'unanimité presque 24 heures plus tard. Désormais, le volet Rilanciu devrait être présenté à son tour, au plus tard en janvier. ■ **Manon PERELLI**

LOI SÉCURITÉ GLOBALE
VERS
L'INSTAURATION
D'UN
DÉLIT
D'INFORMER ?

Me Ludovic Giudicelli est un jeune avocat corse inscrit au barreau de Paris. Spécialisé en droit public, il s'intéresse de près aux questions des libertés et droits fondamentaux.

Il nous livre son sentiment sur la proposition de loi dite « Sécurité Globale », qui n'en finit pas d'alimenter les polémiques et d'attiser les colères.



Qui dit proposition de loi, dit initiative parlementaire. Or, on sent derrière la proposition de loi dite Sécurité Globale la patte du gouvernement. Cela ne revient-il pas à affaiblir le débat démocratique?

Totalement! En réalité, de nouvelles mesures ont été insérées dans le cadre d'une proposition de loi qui avait initialement déposée en janvier par des parlementaires. Sauf qu'en l'état, la seconde partie qui a été ajoutée et qui concentre l'ensemble des critiques est le produit du gouvernement. Or, lorsqu'il propose une loi, c'est un projet de loi qui doit être soumis à l'avis du Conseil d'Etat et faire l'objet d'une étude d'impact. Ce n'est pas le cas ici! Forcément, c'est dommageable.

Sur le fondement même de la loi, on entend des spécialistes du droit la qualifier d'inutile ou presque. Était-elle vraiment opportune?

On ne peut que constater que le gouvernement cède aux demandes de différents syndicats de police et que la proposition de loi vise à faire plaisir à un électorat particulier, celui des policiers et plus largement de la droite. De plus, beaucoup de mesures dans cette loi viennent rajouter à des textes existants. L'article 24 vise par exemple à empêcher la diffusion d'images d'interventions de police au prétexte de protéger les forces de l'ordre qui seraient malmenées sur les réseaux sociaux. Or, en réalité ces dernières sont déjà protégées par les articles de la loi de la presse s'ils font l'objet d'injures ou d'incitation à la haine ou à la violence. D'autre part, en tant que représentants de la force publique, elles font l'objet d'une protection particulière déjà insérée dans le code pénal. Alors en effet, cette proposition est totalement inutile et ne rajoute rien au droit.

Sur le fond, la proposition de loi prévoit de nouvelles prérogatives pour la police municipale. Or, ces agents ne sont pas placés sous le contrôle de l'autorité judiciaire mais du maire. N'y a-t-il pas là un problème?

Tout à fait. La difficulté est multiple. La formation des policiers municipaux est moindre par rapport aux gendarmes ou aux policiers, ce qui pose un premier problème. D'autre part, les policiers municipaux ont un rôle précis de police administrative, alors que gendarmerie et police nationale interviennent sous le contrôle de l'autorité judiciaire. Par définition, l'extension des pouvoirs de la police municipale, notamment sur des questions de contrôles et de lutte contre l'usage de stupéfiants, va permettre à des

maires, sans aucun contrôle de la police judiciaire, de mener une véritable politique pénale. Et quand on voit certains maires d'extrême-droite utiliser aujourd'hui la police municipale comme s'ils étaient ministre de l'Intérieur, on peut craindre que cette extension des pouvoirs donne lieu à des dérives.

Il est aussi prévu que l'accès aux images des caméras piétons des policiers soit élargi. Une mesure attentatoire à la protection de la vie privée, comme l'a d'ailleurs estimé la Défenseur des droits?

Les caméras piétons sont autorisées, mais avaient fait l'objet de mesures garantissant la protection de la vie privée. L'élément essentiel est que les policiers qui les utilisent ne peuvent pas avoir directement accès aux images et celles-ci ne peuvent être utilisées qu'à posteriori. Ce qui change, c'est que ces images pourront être utilisées en temps réel, permettre par extension l'utilisation de technologies de reconnaissance faciale et ainsi donner accès au fichier de traitement des antécédents judiciaires. On peut imaginer que dans le cadre de manifestations, cela permette d'interpeller directement des personnes qui seraient fichées et de les placer en garde à vue préventive.

Il est aussi question de captation d'images par drone notamment lors de manifestations. N'est-ce pas là un possible point de départ de dérives?

Cela pose plusieurs problèmes, déjà vis à vis de l'utilisation de technologies telles que la reconnaissance faciale, mais aussi par rapport à la distanciation physique entre les manifestants et les forces de l'ordre qui pourraient dès lors les traiter de façon totalement déshumanisante. L'utilisation des drones est de plus attentatoire aux droits fondamentaux puisqu'elle permet une captation de données personnelles sans aucun contrôle, comme des images d'habitations de particuliers ou de personnes qui se baladent dans la rue.

Comment doit-on comprendre le fameux article 24 dans son écriture initiale qui cristallise en grande partie la polémique autour de la proposition de loi?

Tel qu'il a été voté, il pose différents problèmes. Tout d'abord, la rédaction du texte est totalement floue, et par conséquent implique une source d'insécurité juridique. On parle d'une interdiction de filmer et diffuser des vidéos qui porteraient une

« Cette proposition est totalement inutile et ne rajoute rien au droit. »

Nous n'accréditerons pas nos journalistes pour couvrir les manifestations. Responsables de rédaction, nous nous inquiétons de la volonté du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, de porter atteinte à la liberté de la presse dans le cadre des manifestations.

« On a l'impression qu'avec cette loi, bien loin de garantir la liberté de la presse, le gouvernement crée un délit d'informer. »

atteinte physique ou psychique aux policiers. Cela constituerait une infraction punie d'un an d'emprisonnement. Or, si on comprend l'atteinte physique, l'atteinte psychique est un terme totalement vague et peut faire l'objet de toutes les interprétations possibles. Sur le fond, le texte n'interdit pas de capter les forces de l'ordre en pleine action, ce qui est plus insidieux, c'est que, comme cela se vérifie dans les manifestations actuelles, il est déjà très difficile de filmer pour les journalistes. Le problème de cette loi est qu'elle va provoquer en plus une forme d'autocensure de la part des médias. Enfin, les forces de l'ordre sont les premiers maillons de la chaîne pénale, à ce titre ce sont eux qui devront juger le caractère de l'infraction et ils auront tout loisir de considérer que celle-ci est caractérisée et de faire des gardes à vue. Cela empêchera les journalistes de faire leur travail, alors même que la liberté de la presse est un pilier essentiel dans une société démocratique

Le gouvernement a annoncé une reculade sur l'article 24. Il est désormais prévu qu'il soit entièrement réécrit avant le passage de la proposition de loi devant le Sénat. Comment doit-on comprendre ce recul?

Le gouvernement n'est pas très clair sur cette reculade. D'un côté, on a compris que le ministre de l'Intérieur ne voulait pas renoncer à la mise en place de cette infraction. En revanche, le fait de dire que cet article sera réécrit fait penser qu'il pourrait être enterré et revenir sous une autre forme. Mais on voit difficilement comment la réécriture pourrait être maintenue sans altérer la mesure qui était voulue par le gouvernement jusqu'à maintenant.

On assiste à une recrudescence de vidéos témoignant de violences policières. N'y-a-t-il pas un problème de temporalité sur l'arrivée de cette proposition de loi, alors même qu'une partie de la population a perdu confiance en les forces de l'ordre suite à ces dérapages?

Le timing politique est mauvais. Cela fait quelques temps que des associations alertent sur les violences policières. Ces faits qui sont condamnables et doivent faire l'objet de poursuites pénales sont sortis grâce à des vidéos, et on nous dit qu'on va interdire de filmer les forces de l'ordre en intervention... De plus, le gouvernement dans ses éléments de langage a un vocabulaire

assez étonnant. Le ministre de l'Intérieur, notamment, a parlé de « *gagner la guerre des images* ». L'analyse que l'on peut faire, c'est que la partie est totalement déséquilibrée puisque cette loi présente deux points : d'une part elle renforce pour les forces de l'ordre la possibilité de capter des images et de s'en servir immédiatement à l'encontre des manifestants, mais de l'autre elle éteint totalement le droit des manifestants et surtout des journalistes de filmer les actions des forces de l'ordre et éventuellement les abus de pouvoir qui pourraient être commis. Or, si dans une société démocratique l'usage de la force publique est légitime pour faire respecter les lois, une presse libre et indépendante est d'autant plus essentielle. Or, on a l'impression qu'avec cette loi, bien loin de garantir la liberté de la presse, le gouvernement crée un délit d'informer.

En lisant le texte de la proposition, on a finalement l'impression d'une loi un peu « fourre-tout », sous laquelle on fait passer plein de choses, sans qu'on s'en rende forcément compte, surtout en pleine crise sanitaire. N'est-ce pas un peu dangereux?

La proposition de loi présente en effet de nombreux cavaliers législatifs, c'est-à-dire des mesures que l'on fait passer dans une loi alors que son exposé des motifs n'y fait pas référence. Ici c'en est l'exemple même, puisque les mesures les plus critiquables ont été intégrées dans un texte déjà en cours. Mais surtout, il y a énormément de mesures qui restreignent drastiquement les libertés et c'est dangereux à plusieurs titres. Nous sommes en pleine crise sanitaire et les citoyens acceptent de renoncer à certaines libertés pour préserver la santé publique. Or, on a l'impression qu'avec cette loi le gouvernement entend habituer les citoyens à accepter de tels renoncements et vise à perpétuer cette restriction des libertés fondamentales dans le droit commun. Le caractère pernicieux de continuer à légiférer sur des questions d'ordre et de sécurité, c'est que finalement on se retrouve avec un arsenal législatif important, qui donne des pouvoirs considérables aux forces de l'ordre. Aujourd'hui, on vit sous un gouvernement démocratique, mais qui sait ce qui se passerait si venaient au pouvoir des partis d'extrême-droite, d'extrême-gauche ou populistes qui disposeraient de cet arsenal législatif? On pourrait craindre le pire pour nos libertés publiques. ■

Propos recueillis par Manon PERELLI

« Surtout, il y a énormément de mesures qui restreignent drastiquement les libertés et c'est dangereux à plusieurs titres. »

JEUNES

PLUS DIPLÔMÉS... MAIS MOINS RECRUTÉS

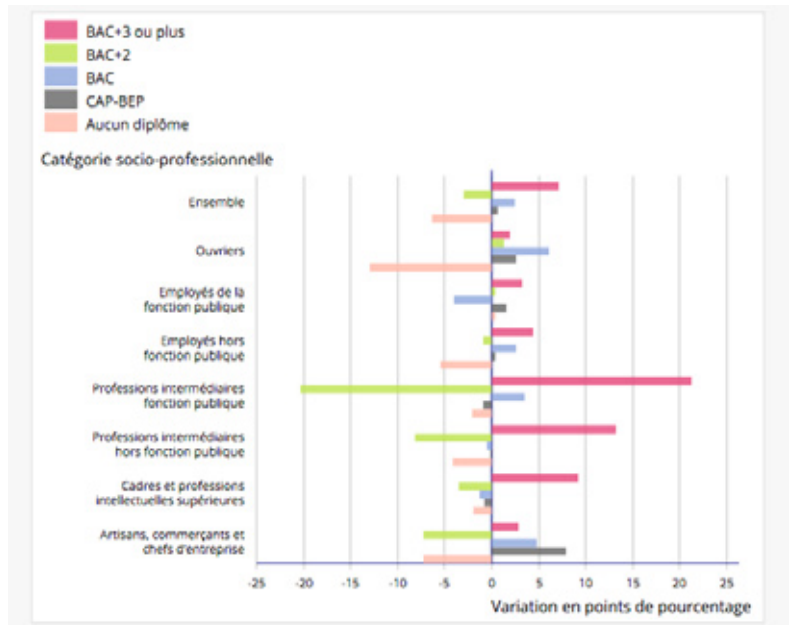
En 2007, la Corse comptait 22% de jeunes sans diplôme pour une moyenne nationale de 15%.

Dix ans plus tard, indique une récente étude Insee Flash Corse, cet écart était en partie comblé.

Mais l'insertion professionnelle des jeunes ne s'améliorait pas pour autant.

Singulièrement pour les jeunes diplômés.

Quelqu'un a dit: «passe ton bac d'abord»?



Parue le 30 novembre, une étude de l'Insee* s'est penchée sur le niveau d'études et l'insertion professionnelle des jeunes en Corse en 2017. On recensait alors dans l'île 29 760 jeunes âgés de 15 à 29 ans, non inscrits dans un établissement d'enseignement, dont 86% avaient un diplôme (à minima le Brevet des collèges) et 55% avaient au moins un bac. Toutefois, 14% ne détenaient encore aucun diplôme. Une part plus importante qu'au niveau national [12%] les Hauts-de-France qui présentant cela dit le taux le plus élevé de non diplômés en métropole [15%]. De 2007 à 2017, la part de jeunes non-diplômés a diminué dans toutes les régions françaises mais la baisse était plus marquée en Corse qui, en 2007, présentait le taux de jeunes sans diplôme le plus élevé de métropole: 22%. La proportion de jeunes détenteurs du bac ou d'un diplôme nécessitant au moins trois ans d'études après le bac est en nette progression. En Corse, c'est ce niveau qui augmente le plus en dix ans parmi les jeunes ayant arrêté leurs études (+ 5,5 points), bien que cette hausse soit moins marquée que dans les autres régions métropolitaines (+ 9 points). Ainsi, en 2017, l'île comptait 16% de jeunes titulaires d'un bac + 3 ou plus, contre 23% au national.

Si la transformation, en 2007, du cursus menant au bac professionnel en trois ans d'études après le collège contre quatre auparavant, a participé à l'augmentation de la proportion de bacheliers et la diminution de celle des diplômés d'un CAP-BEP, en Corse, contrairement à cette tendance nationale, la part des jeunes titulaires d'un CAP-BEP a continué à progresser: le taux régional de titulaires du CAP-BEP [24%] reste un des plus élevés de métropole. Idem pour le bac: avec 29% de titulaires au mieux d'un diplôme de ce niveau en 2017, l'île était, juste après la Bretagne [30%] la région où il était le plus représenté.

Mais les diplômes ne sont plus un viatique pour l'emploi et ce constat se vérifie singulièrement en Corse. Comme au plan national, en 2017, les jeunes insulaires s'inséraient moins bien sur le marché de l'emploi qu'en 2007, quel que soit leur niveau de diplôme: leur taux d'emploi était de 65%, en baisse de 2 points contre une perte de 5 points au niveau national, et restait inférieur au taux d'emploi national [68%]. Quoique le taux d'emploi soit supposé croître avec le niveau d'études, en 2017, celui des titulaires d'un CAP-BEP [65%] devenait en Corse plus élevé que celui des bacheliers qui, de 70%

en 2007 passait à 64% dix ans plus tard. La situation des jeunes non-diplômés insulaires s'avérait même meilleure que dans l'Hexagone, la moitié d'entre eux occupant un emploi, contre un tiers au niveau national.

Bien plus que d'ouvrir aux jeunes de Corse l'accès à des emplois plus qualifiés, l'élévation générale du niveau de diplôme a plutôt vu des jeunes accepter plus souvent qu'avant un travail moins qualifié que celui auquel leur diplôme leur permettrait de prétendre. Ainsi, chez les ouvriers, la part des non-diplômés parmi les personnes en emploi baissait au profit des bacheliers. Et si la croissance de la part des diplômés de 3^e cycle au sein des personnes en emploi se faisait au détriment de la part des détenteurs d'un bac + 2 dans les professions intermédiaires notamment celles de la fonction publique, la part des jeunes sans diplôme restait toutefois très représentés dans certaines professions - employés de la fonction publique, ouvriers, personnels des services directs aux particuliers - où ils représentaient 12% à 18% des salariés. Il s'avère même qu'en 2017, la situation des non ou peu diplômés en Corse était plus favorable qu'ailleurs: «à structure économique identique, les entreprises de Corse emploient en proportion davantage de jeunes non-diplômés que la moyenne des autres régions métropolitaines. Il s'agit là d'un effet régional et non d'un effet de structure» notent les auteurs de l'étude. Reste à voir quels seront les effets sur cette tendance d'une pandémie qui fragilise encore l'insertion des jeunes sur le marché du travail. ■ PMP

*Insee Flash Corse N°55 Des jeunes plus diplômés mais moins insérés dans la vie professionnelle, par Déborah Caruso et Thomas Dubuis.

Catégorie socio-professionnelle	BAC+3 ou plus	BAC+2	BAC	CAP-BEP	Aucun diplôme
Ensemble	7,1	-3,0	2,5	0,6	-6,3
Ouvriers	1,9	1,3	6,1	2,6	-13,0
Employés de la fonction publique	3,3	0,4	-4,0	1,6	0,4
Employés hors fonction publique	4,4	-0,9	2,6	0,4	-5,4
Professions intermédiaires fonction publique	21,2	-20,4	3,5	-0,9	-2,1
Professions intermédiaires hors fonction publique	13,2	-8,2	-0,5	-0,1	-4,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,2	-3,5	-1,3	-0,8	-2,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2,9	-7,2	4,8	7,9	-7,2



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

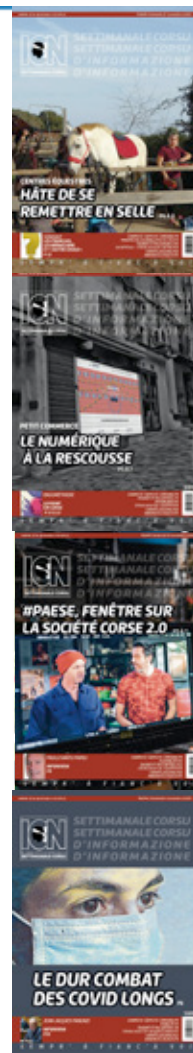
Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033



WWW.CORSEPISCINE.COM

AGENCE DE PRUNELLI

Z.I. de Migliacciaru
20243 Prunelli

04 95 58 28 97

AGENCE DE BORGIO

Lieu-dit Valrose
20290 Borgio

04 95 31 69 16

SERVICE COMMERCIAL

06 73 54 19 19

TORTUES D'HERMANN

GEK dénonce une bétonisation féroce



Photo DR

Des centaines de tortues d'Hermann écrasées par des bulldozers et pelleteuses en Corse-du-Sud. C'est la triste réalité que dénonce avec colère l'ONG Global Earth Keeper (GEK). Selon elle, plusieurs projets immobiliers, visant notamment à la construction de résidences secondaires, détruiraient les habitats naturels de cette espèce rare et protégée. «*Une bétonisation et une artificialisation féroces qui profitent à quelques-uns au détriment de l'un des reptiles les plus menacés au monde*», alerte ainsi l'association dans une vidéo choc largement relayée sur les réseaux sociaux. Une colère partagée par la délégation corse de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) qui a apporté son soutien à l'association dans un communiqué. «*Ce sont ces mêmes bulldozers, ceux du profit à tout prix et de la spéculation, qui ont détruit d'autres espaces naturels, avec pour conséquences des inondations répétées de certains quartiers. Ce sont toujours ces mêmes bulldozers qui permettent la construction à un rythme effréné de résidences*», écrit la LDH.

Pis, GEK affirme également dans sa vidéo que l'Office français de la biodiversité (OFB), prévenu en mai dernier par des lanceurs d'alerte sur ces projets immobiliers illégaux, aurait poussé ces témoins à se taire. Fin novembre, l'ONG a donc décidé de déposer plainte contre l'OFB pour subornation de témoins auprès de la procureure de la République d'Ajaccio. Dans le cadre de son droit de réponse, l'OFB a pour sa part contesté «*avec la plus grande fermeté l'ensemble des propos tenus à son encontre*» dans la vidéo de GEK, «*et en particulier les allégations relatives à de prétendus agissements susceptibles de s'apparenter à de la subornation de témoin ou toute tentative d'intimidation à l'encontre de tout lanceur d'alerte exerçant librement ses droits*». ■ MP

RECYCLAGE

Vieilles consoles cherchent nouvelle vie

Après la sortie, au mois de novembre, des toutes nouvelles PlayStation 5 et Xbox Série, nombre de leurs aînées vont rapidement se trouver mises au rebut au fond d'un placard, ou pire finir à la poubelle, alors même qu'elles sont très difficiles à recycler. C'est pour éviter cet scénario que, en partenariat, la mairie de Porto-Vecchio, la recyclerie créative Dinò et l'association Sud Corse Rétrogaming, ont imaginé Rétro-Cycle. Jusqu'à fin décembre, cette grande opération vise à récolter un maximum de consoles qui ne servent plus ou peu, telles que des PlayStation 3 et 4, ou des Xbox 360 et One en état de marche. Testées et reconditionnées par la recyclerie Dinò et l'association Sud Corse Rétro Gaming, celles-ci seront ensuite pour partie mises à disposition de familles précaires qui n'ont pas les moyens de s'offrir une console, ainsi qu'à des associations qui en feront la demande. L'autre partie des consoles collectées sera pour sa part mise en jeu lors de concours organisés par Sud Corse Rétrogaming. Cerise sur le gâteau pour ceux qui déposeront une ancienne console, une PlayStation 5 flamboyante neuve, en rupture de stock partout dans le monde, sera mise en loterie et offerte à l'un des donateurs tiré au sort. ■ MP

Si vous voulez participer à cette action solidaire et éco-responsable, vous pouvez vous aussi déposer vos consoles vieillissantes à la recyclerie Dinò, rue Pierre Andreani, route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio.

175

Les chiffres de la semaine

rotations aller-retour par semaine -59 sur Marseille, 55 sur Nice et 61 sur Paris-Orly. À compter du 15 décembre, la compagnie aérienne régionale Air Corsica revient à son programme de vols initialement prévu pour la saison automne/hiver 2020-2021. Tous les vols redeviennent directs et sans escale intermédiaire, aux horaires habituels de la desserte de service public. Ses lignes régulières sur Lyon et Toulouse reprennent leur fonctionnement normal à partir du 19 décembre.

65

Les chiffres de la semaine

millions d'euros, financés à 70 % via le Programme exceptionnel d'investissements pour la réalisation de la nouvelle voie RT12 sur 4,8 km, entre Bastia et Furiani, dont une partie a été mise en service le 30 novembre. Cette voie est destinée à doubler la RT11 désormais saturée, avec des trafics avoisinant les 46 000 véhicules par jour au carrefour de Montesoru, et ainsi faciliter le transit vers l'agglomération bastiaise. L'ouverture du tronçon complet devrait être effective fin 2024.

5,3

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

millions de personnes pauvres en France en 2018, vivant avec moins de 900 € nets par mois, soit 8,3 % de la population, selon le rapport 2020-2021 publié le 26 novembre par l'Observatoire des inégalités qui précise avoir opté pour un seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian, plus faible que le seuil de 60 % qui est le plus souvent utilisé. Ce qui aboutit à un nombre de pauvres presque deux fois moins élevé, mais met en évidence les populations en grande difficulté.

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Le cas peu exemplaire du BTP

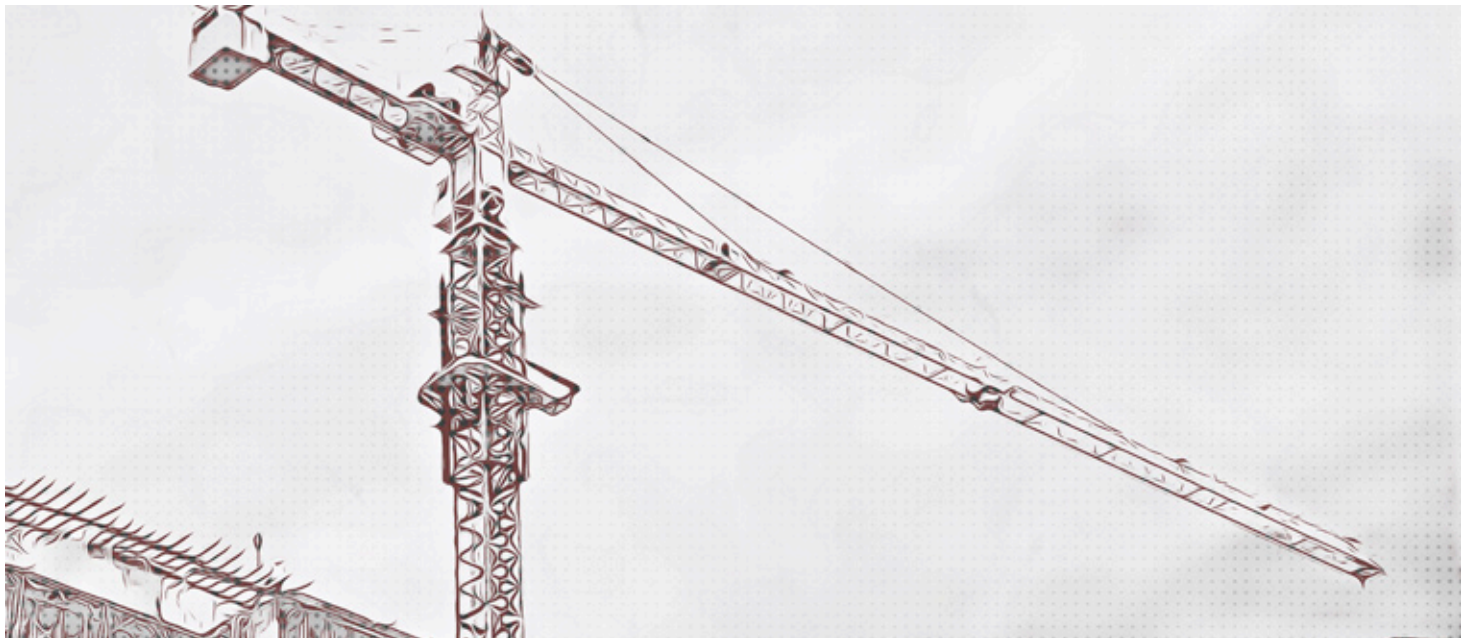


Photo DR

En 2018, on recensait en Corse 867 accidents du travail avec arrêt dans le secteur du BTP. Aussi, le 17 janvier 2019, une rencontre était organisée par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), à laquelle étaient conviées des organisations patronales et syndicales. Un certain nombre d'axes de réflexion étaient retenus pour agir en matière de prévention des risques professionnels et en novembre 2019 se déroulait une première opération de de contrôle et d'accompagnement des chantiers du BTP, Cap sur les chantiers corses. Puis la pandémie s'invitait dans l'équation et en mars 2020 un protocole régional Covid-19 de conduite en sécurité des activités et chantiers du BTP était élaboré. La deuxième opération Cap sur les chantiers s'est déroulée du 18 au 20 novembre 2020. À cette occasion, 61 chantiers concernant un total de 423 salariés ont été visités et 123 entreprises ont été rencontrées. Le moins qu'on puisse dire est que cette opération se solde par un bilan inquiétant, présenté du reste aux partenaires sociaux lors d'une web conférence dès le 20 novembre à laquelle, déplore la Direccte, « aucune des organisations professionnelles invitées n'était présente ». Une absence qui « ne peut manquer d'interroger dans un contexte de dégradation des conditions de travail et de sécurité constaté depuis plusieurs années sur les chantiers en Corse ». En 2019, s'agissant de la sinistralité en Corse, le BTP présentait un indice de fréquence (IF) de 59,8 (nombre d'accident de travail avec arrêt pour 1000 salariés), supérieur de 19% à l'IF BTP de l'ensemble du territoire PACA-Corse. De plus, le BTP concentrait 24% des maladies professionnelles de Corse, le domaine des « travaux de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment » représentant à lui seul 10% des accidents du travail de Corse et 11% des maladies professionnelles. D'un point de vue économique, ces accidents et ces maladies professionnelles dans le secteur du BTP insulaire ont un coût de l'ordre de 13 M€ en 2019, en augmentation de 10% sur les deux dernières années. Mais à l'issue de cette opération Cap sur les chantiers 2020, il s'avère que la problématique des risques de chute de hauteur reste « très préoccupante » [elle représente près de la moitié des situations de risques exceptionnels constatés] et que le risque lié à la Covid est pris en compte de façon encore très insuffisante, le protocole régional Covid n'étant pas encore appliqué par tous les acteurs. S'agissant des vestiaires, sanitaires et WC mis à disposition des employés « des situations encore inacceptables ont été relevées ». Il est aussi relevé que des problèmes de coordination et de maîtrise d'ouvrage sont encore souvent à l'origine des situations à risque. Enfin, un nombre non négligeable d'entreprises qui avaient été contrôlées en 2019 « n'ont intégré aucune des mesures qui leur avaient été préconisées pour améliorer la sécurité ». ■ PMP

129

Les chiffres de la semaine

donateurs et plus d'un million d'euros collecté, à l'issue de l'opération de financement participatif lancée via la plateforme de crowdfunding myOptions par Jérémy Neyrou et Fabien Raiola. Ces deux Ajaciens ont fondé en 2016 la start-up Icare Technologies et développé en Corse, en collaboration avec Philippe Starck, la bague connectée Aeklys by Starck. Protégé par 25 brevets internationaux, ce bijou permet de remplacer clés et moyens de paiement de manière sécurisée

5,8

Les chiffres de la semaine

lits d'unité de soins palliatifs pour 100 000 habitants; 0,87 équipes mobiles de soins palliatifs pour 100 000 habitants: dans la 2e édition de l'Atlas national des soins palliatifs et de la fin de vie en France, la Corse apparaît comme la région la mieux dotée. Elle dispose de 56 lits de soins palliatifs (16% de plus qu'en 2015). Et, contrairement à la plupart des régions françaises, les ressources humaines (médecins, infirmiers, AS, etc) y atteignent les objectifs nationaux fixés pour 10 lits.

26 %

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

des lycéens ayant déjà eu un rapport sexuel déclarent ne pas utiliser systématiquement un préservatif, selon un sondage Opinion Way pour la mutuelle Heyme, publié le 1er décembre à l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre le sida. Le pourcentage monte à 56% pour les étudiants, dont 27% qui disent ne pas en mettre si leur partenaire prend la pilule, 10% qui estiment ne rien risquer en n'en utilisant pas et 50% qui croient qu'on guérit facilement du sida.

COLLÈGE DE BIGUGLIA

Une création en hommage à Samuel Paty



«**Je ressens quelque chose**: ça se passe dans mon cœur, il bat beaucoup trop fort, il se met au tempo de l'écho du dehors. Tous ces cœurs qui répètent, sans cesse, à l'unisson, les mots de Jean Jaurès, l'histoire d'une trahison. Tel est le sens d'un doigt non levé, mais pointé [...]. Je ressens quelque chose: la colère m'envahit, à m'en faire vaciller... C'est parce qu'il enseignait, qu'il a été tué. C'est parce qu'il nous donnait le moyen de savoir à quel point l'ignorance a tué dans l'Histoire». Le 2 novembre dernier, à 11h, tous les établissements scolaires rendaient un bref hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine, assassiné le 16 octobre 2020 après avoir fait l'objet d'une campagne haineuse, notamment sur les réseaux sociaux. Ses détracteurs les plus acharnés lui reprochaient d'avoir donné à des élèves de 4^e, dans le cadre du programme officiel de l'Éducation nationale, un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression, en présentant notamment deux caricatures de Mahomet publiées dans *Charlie-Hebdo*. Au préalable, il avait proposé aux élèves qui estimaient que ces dessins pouvaient les heurter, de détourner les yeux ou de s'absenter quelques instants de la classe. Il n'en fut pas moins livré à la vindicte de certains parents d'élèves puis désigné à son futur assassin par des élèves de son établissement. Au delà d'une minute de silence décrétée, convenue, au delà de mots d'ordre plus ou moins bien respectés, des collégiens et des enseignants ont tenu à lui rendre un hommage plus spontané, plus personnel. Tel a été le cas au collège de Biguglia, avec le projet artistique «**Je ressens quelque chose**». Construit et réalisé par les élèves de 6^e du collège de Biguglia, avec Françoise Simeoni et Virginie Letellier, enseignantes d'EPS, il s'agit d'une performance de mime chorégraphiée, sur une musique de Armand Amar. Par le biais d'un texte très émouvant et de tableaux chorégraphiques, les collégiens expriment tour à tour leurs émotions: le sentiment d'une trahison, la peur, la colère, l'angoisse, la tristesse... Mais ils réaffirment aussi l'importance de l'écoute, du respect et de la confiance mutuels entre enseignants et élèves. Cette création a fait l'objet d'une vidéo diffusée depuis le 27 novembre sur YouTube (youtu.be/wl8rG6T45tM). ■ AN

PANDÉMIE ET TRANSPORTS

Comment concilier mobilité et impératifs sanitaires?

Avec l'allègement progressif des mesures de confinement et l'approche de Noël, les compagnies de transport, vont revenir à une activité plus soutenue. Dans le domaine aérien, Air Corsica revient à son programme initial à compter du 15 décembre, sur ses lignes de service public puis sur ses vols réguliers et Air France a annoncé qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, elle triplerait ses capacités sur le réseau domestique par rapport à l'offre actuelle en confinement et ouvrirait par ailleurs, du 18 décembre 2020 au 3 janvier 2021, 13 liaisons domestiques saisonnières dont un Paris-Charles de Gaulle-Ajaccio et un Paris-Charles de Gaulle-Bastia. Montée en puissance prévue aussi dans le domaine maritime relevant du service public, que ce soit du côté de Corsica Linea et La Méditerranéenne, on prépare activement la sortie du confinement en accord avec l'Office des transports de la Corse. Le trafic maritime de passagers entre la Corse et l'Italie, maintenu à minima durant le confinement, est lui aussi appelé à se développer à nouveau. Reste à voir comment cette augmentation des flux de passagers va s'avérer compatible avec l'impératif de limiter la propagation du virus. L'accroissement à venir des trafics passagers fait certes des heureux et Jean-Charles Orsucci, maire de Bonifacio et conseiller territorial, a salué l'offre de 1200 sièges aériens supplémentaires sur Figari pour les vacances comme une «bonne initiative pour la diaspora et l'économie de notre territoire». En revanche, les soignants sont plus inquiets. Ils ont demandé collectivement que soit mise en place «une stratégie de tests RT-PCR en amont de chaque déplacement en avion et/ou bateau, au moins 72 heures avant». Ceci «afin d'établir un filtre minimal». S'agissant des liaisons maritimes Corse-Italie, le gouvernement «dans un souci de réciprocité avec les mesures appliquées aux voyageurs venant de France et entrant sur le territoire italien» a décidé de mettre en place un protocole sanitaire particulier. À compter du 8 décembre, les passagers devront présenter un document attestant sur l'honneur de la réalisation d'un test de dépistage Covid-19 moins de 72 heures avant le départ et concluant à l'absence de contamination. Ils devront être en mesure de prouver la réalisation de ce test. À défaut, ils devront se soumettre à ce test dans les 24 heures suivant leur arrivée au port de destination. Par ailleurs, le 2 décembre, le gouvernement a annoncé avoir demandé au préfet de Corse et à la directrice de l'ARS de Corse d'engager une consultation des acteurs locaux dans la perspective des vacances de Noël, afin «d'identifier des scénarios de préparation, notamment pour ajuster la stratégie de tests, et d'en évaluer la pertinence au regard de l'évolution de l'épidémie sur l'île et sur le territoire national». ■ AN

ALABAMA 1963

NOT SO SWEET HOME



Photo Céline Nieszawer

Ludovic Manchette et Christian Niemiec traduisent et adaptent les dialogues de séries et films américains. Sous la forme d'une enquête policière, leur premier roman, Alabama 1963, met en scène deux êtres que tout oppose, sur fond de ségrégation et de haine raciales.

Une époque et des comportements que nous voulons souvent croire révolus, bien que l'actualité, aux USA comme en France, se charge régulièrement de nous détromper.

«Lorsqu'on écrit un roman, on essaie de tendre au lecteur et à la société un miroir dans lequel sont dénoncés certains travers...»

La culture comme l'histoire des USA vous sont familières. Outre l'envie de raconter l'histoire de deux personnes que tout oppose, qu'est-ce qui vous a incités à choisir ce cadre et ce contexte historique et social?

On voulait que notre histoire se passe aux États-Unis parce que ce pays nous fascine depuis toujours, pour ses bons comme ses moins bons côtés, le «rêve américain» d'un côté et sa violence de l'autre. C'est vrai qu'on aurait pu choisir un cow-boy et un indien par exemple, mais avec la ségrégation, les ponts avec les problèmes du présent étaient plus évidents. Lorsqu'on écrit un roman, on essaie de tendre au lecteur et à la société un miroir dans lequel sont dénoncés certains travers... Lorsqu'on a commencé à écrire le roman, le président des États-Unis était Barack Obama. On pouvait donc observer le chemin parcouru... Évidemment, lorsqu'on l'a terminé, le président était Donald Trump et, alors qu'il allait être publié, George Floyd était assassiné par un policier blanc. Or le contexte influe forcément sur la façon dont le lecteur perçoit et reçoit le texte.

Vous n'êtes pas fans de polars, mais c'est ce genre que vous avez choisi. Pourquoi?

Il nous fallait réunir une femme noire et un homme blanc dans l'Alabama de 1963... Pas facile, puisque c'était très mal vu et même dangereux à l'époque pour un Noir de traîner avec un Blanc, et inversement. Et puis chacun de nos deux personnages a des préjugés sur l'autre, donc comment les réunir ? On a pensé qu'une enquête sur des meurtres de petites filles noires pourrait justifier qu'ils passent du temps ensemble et prennent le risque d'être vus ensemble. Bud, le détective, étant un peu revenu de tout, il se fiche pas mal des menaces qui peuvent peser sur lui. Et on s'est dit qu'Adela, étant elle-même mère de famille, pouvait s'identifier plus facilement aux parents des victimes et dépasser ses peurs pour essayer d'aider Bud à trouver le coupable. Et bien sûr, le côté policier permet de créer une certaine tension et un suspense qui tient le lecteur en haleine.

Alabama 1963 nous rappelle que la ségrégation n'appartient pas, comme on est parfois tenté de le croire, à un passé lointain et révolu, a-t-il été parfois difficile de vous approprier certains mots?

Oui, c'est sûr qu'aujourd'hui, on n'entend plus de Blancs appeler des Noirs «négro», «noireaude», «boîte à cirage» ou «Blanche Neige» en toute impunité. D'ailleurs, il y a beaucoup plus d'insultes pour les Noirs que pour les Blancs et on a eu beau chercher, on n'a trouvé que «face de craie». Mais bref, oui, on a nous-mêmes été parfois très choqués en relisant ce qu'on avait pu écrire en se glissant dans la peau d'un personnage raciste ! Même si c'était évidemment pour mieux dénoncer la bêtise et l'horreur de ces propos. Effectivement, on avait du mal à se dire que ce qu'on décrivait, autant dans les dialogues que dans les lois édictées à l'époque, avait encore cours il y a si peu de temps...

Vous avez l'habitude de livrer un travail documenté pour vos adaptations. On imagine que c'est plus encore le cas pour ce roman, quelles ont été vos sources?

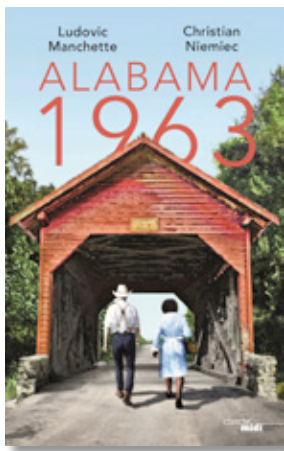
On a lu des romans, parmi lesquels l'inévitable *La couleur des*

Sentiments de Kathryn Stockett, *Black Boy* de Richard Wright, *La couleur pourpre* d'Alice Walker ou *Homme invisible, pour qui chantes-tu?* de Ralph Ellison. On a regardé beaucoup de films et de documentaires sur cette époque, sur l'assassinat de Kennedy, même si on en parle peu finalement. On a lu la Bible pour les quelques passages où le pasteur fait ses sermons parce qu'on voulait qu'ils collent au plus près aux situations en cours dans le roman. Ou encore deux livres de trucs et astuces de grand-mères pour le ménage, parce qu'Adela est femme de ménage et qu'à un moment, pour quelques répliques, on avait besoin qu'elle connaisse des astuces bien particulières. Évidemment, pour les recherches, Internet a aussi été une mine d'informations et grâce à Google Maps, on a pu se balader dans Birmingham... Par contre, on a eu beau chercher une blague raciste sur les Blancs, on n'en a pas trouvée. Non pas que ça n'existe pas, mais on n'a pas dû chercher au bon endroit. Finalement, on l'a inventée. On n'a pas pu lire tout ce qui touche à la ségrégation, évidemment. Mais on apprend beaucoup de choses depuis que le roman est sorti : les lecteurs ont lu des livres et vu des films qu'on a ni lus ni vus et voient parfois des références là où on n'a pas essayé d'en mettre !

Tout en évitant les exposés à visée «pédagogique», le récit est ancré dans une époque, et l'histoire s'invite souvent dans l'intrigue via les médias. N'est-ce pas un procédé cinématographique transposé au roman?

On s'est dit assez tôt dans l'écriture qu'on ne voulait pas faire «*La ségrégation pour les nuls*». On a fait beaucoup de recherches, par exemple pour connaître le prix des choses, savoir ce qu'on mangeait en Alabama à l'époque, quelle voiture pouvait conduire notre héros... Mais si on avait besoin de savoir énormément de choses pour écrire, le lecteur n'a pas besoin d'en savoir autant que nous. Si on lui dit tout ce qu'on a appris, ça fait très vite étalage de culture et souvent ça s'insère mal dans l'histoire. Par exemple, on a passé des jours à chercher quelle marque de chaussures pouvait faire rêver une jeune fille à l'époque. On a même posé la question à la marchande de chaussures chez qui on se fournit. On a fini par arrêter notre choix sur trois marques. Et finalement, on ne s'est pas servi de cette information. On a juste parlé d'une «*paire d'escarpins*», parce que le détail de la marque semblait superflu lorsqu'on l'a écrit. C'est un exercice d'humilité, mais il nous semble qu'il ne faut pas essayer de briller à tout prix. On vise l'efficacité, le plaisir du lecteur et l'intérêt de l'histoire. Et en effet, ça nous plaisait qu'Adela et Bud soient témoins de ce qui se passe à travers la radio, le journal et la télévision, comme tout le monde. Ce ne sont pas des témoins privilégiés et encore moins des militants, qui participeraient à la Marche sur Washington. Ils observent ce qui se passe de loin et parfois presque par hasard. Après, est-ce que c'est particulièrement cinématographique ? On n'y avait pas pensé, mais c'est possible. Il y a toujours une radio ou une télé allumée qui traîne en arrière-plan, dans les films et les séries, pour qu'il se passe quelque chose au niveau du son. C'est moins le cas dans la littérature. C'est rare qu'un auteur précise que son personnage écoute la radio...

«Il y a toujours une radio ou une télé allumée qui traîne en arrière-plan, dans les films et les séries, pour qu'il se passe quelque chose au niveau du son. C'est moins le cas dans la littérature. C'est rare qu'un auteur précise que son personnage écoute la radio...»



Birmingham, Alabama, 1963.

Le corps d'une fillette noire est retrouvé. La police enquête très vaguement, mais d'autres petites filles noires disparaissent

Bud Larkin, privé mal embouché, alcoolique et raciste, accepte toutefois d'enquêter pour le père de la première victime.

Adela Cobb, femme de ménage noire, jeune veuve et mère de famille, s'interroge : «Les petites filles, ça disparaît pas comme ça...»

La musique est très présente, on est tenté de dire que ce roman, rythmé par des titres en vogue ou sortis cette année-là, a sa BO. C'était un objectif ?

Très important pour donner vraiment une atmosphère au roman. Il n'y a rien de tel pour replonger dans ses souvenirs et dans une époque que d'écouter une chanson qu'on écoutait alors. Ça aussi, ça nous a demandé beaucoup de recherches, pour trouver des titres qui étaient sortis en 1962 ou 1963, ou alors des chansons plus anciennes, mais des classiques qui pouvaient repasser des années après, qui nous plaisent, qui collaient à l'ambiance de la scène en question et encore une fois, comme pour les sermons du pasteur, dont les paroles correspondaient à ce qui se passait dans la scène. On espérait que le lecteur irait écouter les titres pendant sa lecture et certains nous disent qu'ils l'ont fait. Certains se sont même fait une BO !

La narration, quoique présente, observe une certaine neutralité et fait la part belle aux dialogues en s'attachant à la diversité des niveaux de langage. C'était important, de faire vivre vos personnages sans vous mettre en avant ?

Du fait de notre travail de dialoguistes dans le doublage, on prête une attention particulière aux niveaux de langage, selon la profession, la condition sociale, l'âge ou le sexe... Un enfant ne parle pas comme une vieille dame, et un garagiste ne parle pas comme un médecin. Or la plupart du temps dans les livres, tout le monde parle exactement de la même façon... Lorsqu'une gamine redneck de 12 ans parle comme une agrégée de philo, ça a le don de nous faire sortir de l'histoire. Et c'est vrai aussi que pour nous, ce sont les personnages qui doivent «briller». C'est eux qu'on met en avant, et pas le narrateur qui de notre point de vue doit se faire oublier. Dans l'idéal, le lecteur doit oublier qu'il est en train de lire un livre que quelqu'un a écrit. Si l'écrivain lui rappelle sans arrêt sa présence, en essayant de se mettre en avant par ses tournures de phrases incroyablement complexes, le lecteur ne peut pas vivre l'histoire. On voulait par exemple que le lecteur n'ait jamais besoin de revenir en arrière parce que quelque chose n'était pas clair ou qu'il ne savait plus qui était tel personnage. Mine de rien, on a beaucoup de personnages dans ce roman... Il fallait donc les typer et par exemple les faire revenir, même furtivement, entre deux chapitres pour ne pas que le lecteur les oublie. Aujourd'hui, on nous dit beaucoup que «ça se lit tout seul», mais on a travaillé dur pour ça. Quand ça se lit tout seul, c'est que ça ne s'est pas écrit tout seul. Yves Saint-Lau-

rent disait que les robes droites, toutes simples, étaient les plus difficiles à créer, et qu'il était beaucoup plus facile de noyer les défauts sous des froufrous et des rubans. Il faut dire aussi que ce qu'on fait se rapproche davantage de la littérature américaine. Là-bas, on apprécie une écriture «simple», du moins en apparence, avec des dialogues, ce que pratiquaient London, Steinbeck, Twain ou Hemingway, alors qu'en France, les critiques aiment les textes plutôt «difficiles». Ce n'était donc pas le meilleur moyen d'obtenir des prix littéraires, mais on n'a pas pensé à ça en écrivant, et cela dit, ça ne nous empêche pas d'être nommés pour cinq prix.

Comment vivez-vous le fait que le roman soit sorti peu avant l'élection présidentielle aux USA, dans laquelle la question raciale et celle des droits, ont été prépondérantes ?

Ça, on ne pouvait pas l'anticiper lorsqu'on a commencé à écrire cette histoire, en 2014. On savait que la question raciale n'était pas réglée, évidemment, d'où l'intérêt de travailler sur ce sujet de nos jours, mais on ne pouvait pas savoir qu'elle se retrouverait sur le devant de la scène lorsque notre roman sortirait. On a signé avec le Cherche Midi en février [pour une sortie à la rentrée littéraire de septembre] et George Floyd a été tué en mai... Ce n'est donc pas un calcul, ni de notre part, ni de la part du Cherche Midi. D'ailleurs, aucun autre éditeur auquel on a envoyé le manuscrit ne s'est lancé, comme quoi ce n'était pas si évident... Pour l'anecdote, on a fait lire le manuscrit à une amie en février et elle nous a dit «OK, c'est vraiment super, mais la ségrégation, c'est fini... Qui ça intéresse aujourd'hui ?» Et quand l'affaire George Floyd a éclaté et que les États-Unis se sont enflammés, on ne s'est pas dit une seconde que c'était positif pour le roman, loin de là. Au-delà de la tristesse, on craignait que les gens, lorsqu'ils verraient le livre en librairie trois mois plus tard, ne pensent qu'on surfait sur la vague.

Avez-vous envisagé la possibilité que ce roman soit un jour traduit et publié aux USA ?

Oui, bien sûr. D'ailleurs, pendant l'écriture, on a changé un jeu de mots intraduisible par quelque chose qui fonctionnait en le traduisant littéralement en anglais. Et on a demandé à notre éditeur de pouvoir relire la traduction si elle se faisait un jour. Cela dit, notre directrice littéraire nous avait alors prévenus que seuls les best-sellers sont traduits en anglais. Ce à quoi on lui avait répondu : «Oui, et alors ?» [rires] ■

Propos recueillis par Elisabeth Milleliri

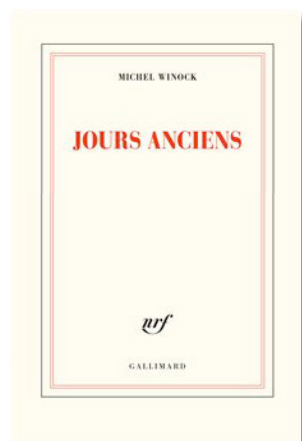
« On savait que la question raciale n'était pas réglée, évidemment, d'où l'intérêt de travailler sur ce sujet de nos jours, mais on ne pouvait pas savoir qu'elle se retrouverait sur le devant de la scène lorsque notre roman sortirait. »



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

JOURS ANCIENS



Michel Winock,
Jours anciens
Gallimard, NRF, 2020

Ce titre m'a d'autant plus inspiré qu'il ne s'agit pas d'un romancier qui parle ici mais d'un historien réputé, Michel Winock, qui se raconte dans une autobiographie curieuse, traitée avec la rigueur qu'exige son domaine scientifique ordinaire. Si l'on ajoute que l'auteur est, à quelques années près, de ma génération (je suis plus jeune de trois ou quatre ans), j'ai eu plaisir à parcourir cet ouvrage comme en terrain affectif et connu, celui de nos études primaires, secondaires et supérieures, à vrai dire bien ressemblantes.

Le garçonnet qui nous entretient de sa famille, de son milieu, de ses activités quotidiennes, n'appartient pas à la bourgeoisie huppée mais à une population bien plus modeste, vivant dans un environnement de banlieue proche parisienne à Arcueil, dont la description est déjà en soi une page d'histoire ancienne, ou qui paraît telle, alors que nous sommes seulement dans cet entre-deux guerres d'une France de la IV^e République!

Cette évocation, précise et sans fard, reflète bien l'état d'un pays dont les choix gouvernementaux ou les possibilités de développement, d'organisation sociale, d'idéal politique interrogent bien entendu celui qui les juge aujourd'hui comme historien. Mais la vision qu'en a le petit élève est d'abord assombrie par les malheurs de sa propre famille (décès du père et d'un frère par la tuberculose, difficultés financières) et nous le suivons ensuite dans ses soucis quotidiens autant que dans sa lente évolution personnelle, ses hésitations, ses choix difficiles. Tout est rapporté simplement, sans plaintes ou rejet des conditions matérielles dans le souci de rendre compte avec clarté, d'établir des comparaisons utiles, de comprendre les étapes d'un itinéraire.

Ce qui touche aussi dans cette histoire, c'est la transformation progressive mais heureuse des conditions scolaires telles que nous les avons connues: les cloisonnements existants entre l'école du peuple et l'école bourgeoise forçaient alors à des orientations indépendantes des qualités des élèves et correspondaient surtout aux exigences économiques des familles et du pays. Seuls parvenaient jusqu'au baccalauréat un faible pourcentage d'élèves qu'un fort écrémage conduisaient parfois jusqu'à l'université. C'est son cheminement personnel, souvent aléatoire, que Winock nous raconte, avec mille détails, ceux de la vie scolaire autant que familiale, ceux du quartier, de la ville... où nous retrouvons, gens d'un certain âge, les couleurs, les ambiances, les joies et déceptions qu'il contribue à réveiller ainsi dans notre mémoire.

À ces notions générales s'ajoutent les inclinations profondes du jeune homme, celle de l'église encore fort prégnante à cette époque, celle du sport qu'il pratique régulièrement, celle de la politique du pays dont les échos parviennent à ses oreilles, celle des options idéologiques qui se dessinent aussi peu à peu, celles du cœur adolescent, le rôle des parents et des amis, présents et influents dans la conduite d'une vocation. Cette remontée à la source, éclairée par le regard rétrospectif de l'homme accompli, est une sorte de leçon d'histoire qui nous conduit, lecteurs, à réfléchir aussi à ce temps qui se déroule, à ces décisions administratives ou politiques qui régissent la vie des gens, et une idée de cette époque passée persiste en fin de compte, celle de la foi en un progrès social espéré pour des lendemains meilleurs.

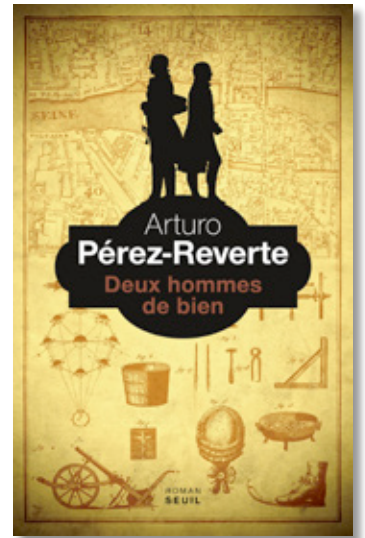
Lorsqu'on repense à ces jours anciens, un écart évident s'inscrit dans toutes les mémoires: c'est cet écart qu'a voulu franchir Winock, pour notre plaisir de lecteurs lorsque défile sous nos yeux un passé devenu déjà très lointain pour beaucoup d'entre nous. ■

Puisque le confinement a été renouvelé pour une saison 2, théâtres, cinémas, bibliothèques, médiathèques et librairies (à l'exception de celles pouvant proposer un service « click and collect ») ont dû baisser le rideau.

Nous tenterons cela dit de proposer chaque semaine une sélection de sites, de séries, d'ouvrages, de films ou d'initiatives qui peuvent contribuer à rendre ce re-confinement moins pénible, en attendant le retour à une vie où le « non-essentiel » a toute sa place.

Deux hommes de bien

Aux environs de 1780, l'Académie royale d'Espagne, après vote de ses membres, décide d'acquérir les 28 tomes qui, à l'époque, composaient l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Décision mûrement pesée et discutée : si, en France, l'ouvrage n'est pas en odeur de sainteté, il l'est moins encore dans la très catholique et très conservatrice Espagne de cette fin de XVIII^e siècle. Malgré les convictions religieuses, les réticences idéologiques, une majorité d'hommes « *sagaces d'une haute valeur morale* », pour la plupart « *catholiques pratiquants et, pour certains d'entre eux, des ecclésiastiques* » s'accordent pour « *concilier en toute bonne foi leurs croyances et les idées nouvelles* », estimant que « *Dès lors qu'il existe une œuvre majeure qui éclaire l'Europe [...] il nous faut la procurer pour l'étudier* ». L'Académie désigne deux de ses membres, des « *hommes de bien* », pour qu'ils se rendent à Paris, y acquièrent cette somme de savoirs et la rapportent à la bibliothèque de l'Académie. Un long périple, sinon hautement périlleux, du moins très hasardeux : les routes, mauvaises, sont infestées de détresseurs. Le choix des sages se porte sur don Hermogenes Molina et don Pedro Zarate. Difficile, a priori, de trouver un tandem plus disparate. L'un, bibliothécaire, latiniste distingué, traducteur de Virgile et Tacite mais aussi grand admirateur de Cervantes, est un petit homme effacé, presque craintif, à la mise négligée, dont la bonté confine à la naïveté et qui, s'il a appris le français, n'a jamais quitté l'Espagne. L'autre, que tous appellent l'Amiral, est un officier retraité de la marine royale qui a beaucoup voyagé et se consacre désormais à l'étude de l'art naval ; sec et élancé, toujours impeccablement vêtu, il affiche une mine austère et ne se lie guère avec ses pairs. Mais pas plus l'un que l'autre ne songe à refuser la mission ou à remettre en cause le choix du partenaire qu'on lui a assigné. Voilà donc ces deux sexagénaires lancés sur les routes. Ils ignorent que, pour des raisons peu avouables, certains en Espagne, sont résolus à faire échouer l'entreprise, par tous les moyens. On suit donc leurs pérégrinations, mais aussi le cheminement de l'auteur. Lui-même membre de l'Académie royale d'Espagne, Arturo Perez-Reverte a choisi d'inviter le lecteur dans les coulisses de son travail, depuis sa genèse jusqu'à sa conclusion, détaillant ses recherches mais aussi ses trouvailles en vue d'entremêler étroitement histoire et fiction. S'il faut un certain temps pour trouver ses repères dans ce va-et-vient constant entre le romanesque et les notes de l'auteur, on se prend vite à aimer l'ouvrage et son propos. Alors qu'on croule sous les fake-news, les délires complotistes ; les discours intolérants et obscurantistes ; que le premier histrion venu qui a accès à une tribune (sur un plateau de télé ou sur les réseaux sociaux) est encouragé à remettre en cause les sachants ; que d'autres opposent faits et croyances, il y a quelque chose de réconfortant à penser que, voilà 240 ans, il se trouva des hommes de bien pour estimer que leur foi et leurs convictions, si profondes soient-elles, ne devaient pas faire obstacle au savoir. ■ EM



Paru aux Éditions du Seuil. Disponible également en format E-pub.

L'origami qui nous veut du bien

Vous ne savez pas quoi faire de vos feuilles d'attestation de sortie usagées ? Ou de celles que, trop prévoyants, vous aviez imprimées à l'avance et qui s'avèrent désormais obsolètes ? Vous n'avez pas de mots pour dire ce que vous inspirent accumulation de consignes parfois infantilisantes, ordres et contre-ordres arbitraires et pape-rasserie à remplir pour ne serait-ce qu'escorter le chien jusqu'à son pied de lampadaire favori ? Ou, au contraire, vous craignez de vous laisser emporter par un flux d'épithètes malsonnantes ? Bref, il y a des jours où, quoique convaincus que la lutte contre la pandémie est l'affaire de tous, vous êtes un peu lassés d'être tenus à une extrême compliance.

Ça tombe bien, vous allez pouvoir le dire avec des fleurs et recycler vos formulaires ! Et ce grâce au Défi origami lancé par Tela Botanica,

le réseau des botanistes francophones. Sur une idée de Camila Leandro, membre du Conseil scientifique et technique de Tela Botanica, ce défi créatif ouvert à tous, sans restriction d'âge ou de nationalité, invite à associer la botanique à l'origami, l'art du pliage, pour réaliser des fleurs en papier plié, sur un thème donné, puis à partager votre création sur le mur collaboratif dédié à cette activité, sur le site du réseau. Vous ne connaissez rien à l'origami et vous êtes déjà en peine de faire un malheureux avion en papier ? Pas de panique, pour chaque thème, un tutoriel en vidéo est fourni. Avec, en prime, quelques informations botaniques mais aussi des anecdotes, des photos et des liens vers des documentations plus approfondies, sur le genre de la plante ou de la fleur à réaliser. Pour l'heure, quatre défis sont déjà en ligne et présentent les genres oxalis, liliun, iris et rosa. On peut également suggérer un nouveau thème de défi. Pourquoi pas le genre *prunus*, puisque la distribution de prunes voire de pêches est actuellement de saison dans nos rues ? ■ EM



CARNETS DE BORD

LA MESSE, LA POLICE ET L'ARTICLE 24

par Béatrice HOUCARD



C'est l'histoire d'une drôle de semaine au cours de laquelle le gouvernement aura réussi l'exploit d'ouvrir des fronts totalement inutiles avec les catholiques, avec la presse et même avec sa propre majorité, ce qui n'arrive pas tous les jours!

Premier front: la messe. Mardi 24 novembre, Emmanuel Macron, dans son allocution annonçant l'allègement du confinement, précise que les cérémonies culturelles pourront reprendre, mais avec un maximum de trente personnes. On se pince pour y croire: trente personnes, c'est beaucoup pour une petite chapelle de campagne; mais c'est bien peu pour une cathédrale. Celle d'Amiens, par exemple, fait 7800 mètres carrés. Faites le calcul: ça offre 260 mètres carrés par personne, la «*distanciation physique*» est largement respectée!

Quelques minutes après son allocution, le Président de la République reçoit un appel du président de la Conférence des évêques, Mgr Eric de Moulins-Beaufort, qui lui fait part de ce qui oscille entre incompréhension et colère. Je me suis trompé, lui répond en substance Emmanuel Macron, et le premier ministre Jean Castex arrangera tout ça jeudi matin lors de sa conférence de presse. Selon François Bayrou, le président aurait confondu «*trente personnes*» avec «*30% de l'assistance habituelle*» selon la taille des édifices religieux. Le mercredi, des représentants de la conférence des évêques travaillent avec ceux de l'État pour faire des propositions permettant le mieux possible de reprendre le cours des offices en respectant les distances, comme ce fut le cas après le 11 mai, lors du premier déconfinement. On n'avait alors signalé aucun problème ni dans les églises, ni dans les temples, ni dans les synagogues, ni dans les mosquées.

Arrive le jeudi matin. Ô surprise, Jean Castex, le premier ministre, maintient la jauge de trente personnes. Il ajoute même que les lieux de culte sont propices aux contaminations par le coronavirus, ce qui est un «*pieux*» mensonge. Les catholiques, généralement très respectueux de l'ordre établi, se fâchent pour de bon. La Conférence des évêques fait ce qu'elle avait refusé de faire au printemps: un recours devant le Conseil d'Etat. La décision, sans surprise, tombe deux jours plus tard: la plus haute instance ad-

ministrative estime qu'il s'agit d'une décision «*disproportionnée, non nécessaire et discriminatoire*», constituant «*une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de culte*». C'est ce qu'on appelle un joli camouflet. Dimanche soir, l'entêté Jean Castex réaffirme qu'il faut «*concilier le principe constitutionnel de liberté de culte avec la protection sanitaire de nos concitoyens*». Ce avec quoi tout le monde était d'accord depuis le début. Pourquoi s'être enfermé dans une décision aussi stupide en se mettant à dos les catholiques, soit une partie de l'électorat du pouvoir en place? Mystère.

Un post-scriptum savoureux s'impose: la représentante du ministère de l'Intérieur, Mme Léglise (ça ne s'invente pas), avait proposé une solution devant le Conseil d'Etat: il suffisait, selon elle, de célébrer davantage de messes pendant tout le dimanche. La messe non-stop en quelque sorte. Il y a longtemps que Mme Léglise n'a pas dû se pencher sur les chiffres de la démographie cléricale de notre beau pays.

IL Y A ARTICLE 24 ET ARTICLE 24

Gérald Darmanin est habile. Trop, dit-on parfois. En passant du ministère des Comptes publics à celui de l'Intérieur, où il est entré en roulant des mécaniques comme naguère Nicolas Sarkozy, qu'il admire, il est devenu l'un des poids lourds de ce gouvernement qui en compte peu. Mais, depuis une semaine, il se prend les pieds dans le tapis.

La proposition de loi portant sur «*la sécurité globale*», rédigée par des députés de la majorité, ne comprenait pas à l'origine cet article 24 qui a fait descendre des journalistes dans la rue et vu des patrons de presse, de *L'Humanité* au *Figaro*, protester en chœur. C'est le ministre de l'Intérieur lui-même qui en a pris l'initiative pour tenir une promesse faite aux policiers: sous peine d'un an d'emprisonnement et 45000 euros d'amende, il serait interdit de «*diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification, autre que son numéro d'identification individuel, d'un agent de la police nationale, d'un militaire de la gendarmerie*



Illustration d'après photos DR

nationale ou d'un agent de police municipale lorsque ces personnels agissent dans le cadre d'une opération de police». Avant le vote à l'Assemblée nationale, a été ajoutée la mention «sans préjudice du droit d'informer» pour tenter de calmer le jeu.

Mais qui déciderait ce qu'est «le but manifeste de porter atteinte»? Si l'on a bien compris, ce serait l'autorité policière ou préfectorale, le ministre de l'Intérieur préconisant d'accréditer les journalistes avant une manifestation (la profession s'y refuse évidemment, lire ICN 6850) voire même... en visionnant les reportages avant diffusion. De mémoire de journaliste, c'est du jamais vu.

Au sein même de la majorité La République en marche et malgré le vote de la proposition de loi en partance pour le Sénat, le malaise est grand. C'est là que, sur une idée de Gérard Darmanin, encore lui, Jean Castex, toujours là, annonce par voie de communiqué la création d'une «commission indépendante, chargée de présenter à la représentation nationale une nouvelle écriture» de l'article 24. Les parlementaires s'étranglent: la Constitution de 1958 ne leur a laissé que des miettes, ce n'est pas pour les distribuer à une commission. Le fidèle Richard Ferrand, président de l'Assemblée, parle d'«atteinte aux missions du Parlement». Le dévoué Christophe Castaner, président du groupe majoritaire, fait part sobrement de son «étonnement». Même le ministre chargé des relations avec le Parlement, le centriste Marc Fesneau, se livre sur Twitter à un petit rappel constitutionnel: «Le Parlement aura le dernier mot.» C'est même ce que dit un autre article 24, celui... de la Constitution.

Finalement, l'article 24 du texte sur la sécurité globale sera entièrement réécrit. Ainsi en a décidé le 30 novembre Emmanuel Macron, passablement énervé par cet amateurisme dont, au début de son mandat, il louait pourtant les vertus.

Moralité: le gouvernement vient de s'offrir une crise politique vite étouffée, certes, mais qui laissera des traces, d'autant que beaucoup de députés de la majorité, pas à l'aise dans ce rôle qu'ils n'avaient pas anticipé, ne se représenteront pas en 2022. On ne les imagine évidemment pas voter une motion de censure contre le gouvernement qu'ils sont censés soutenir, mais la majorité pourrait devenir de plus en plus difficile à maîtriser jusqu'aux prochaines échéances électorales. Quant à l'ambitieux Gérard

Darmanin, il a perdu la main sur le dossier et sort très affaibli de cet épisode.

LE BOOMERANG

La police est-elle structurellement violente et non républicaine? Évidemment, non. Assiste-t-on de plus en plus souvent, de la part de la police, à des actes de violence souvent teintés de racisme? De toute évidence, oui. Les images de Michel Zecler, un producteur de musique noir, devant et à l'intérieur de son domicile le 21 novembre, en sont un exemple presque caricatural. Quatre policiers sont accusés des chefs de «violences volontaires avec arme, en réunion et accompagnés de propos à caractère raciste», de «faux en écriture publique» pour avoir rédigé un procès-verbal fallacieux, de «violation de domicile» et de «dégradation volontaire de biens privés en réunion». Ça fait beaucoup. Deux d'entre eux ont été incarcérés et tous sont suspendus en attendant leur jugement.

Là encore en première ligne, Gérard Darmanin a défendu ses troupes, et c'est bien normal: «Je ne supporte pas et je ne supporterai pas qu'on porte atteinte à l'institution [...] La police et la gendarmerie sont surveillées, contrôlées, inspectées, sanctionnées» quand il le faut, dit-il. Mais il a reconnu ce qu'il appelle les «péchés capitaux de la police», notamment la formation, l'encadrement et le manque de moyens.

On dira que les manifestants sont de plus en plus violents. C'est vrai, surtout quand on les laisse infiltrer les fins de manifestations en réagissant avec un temps de retard. On a vu au moment des Gilets jaunes qu'au-delà des «Black Blocs» très organisés, les manifestants lambda pouvaient aussi brûler des voitures et des kiosques à journaux, voire dégrader l'Arc de Triomphe. Mais si l'on doit évidemment condamner les violences des uns et celles des autres, peut-on réellement tout mettre sur le même plan? Les casseurs ne représentent que leur médiocre personne, alors que la police agit au nom de la République. Dernier post-scriptum: condamnées par tous, les violences des policiers à l'encontre de Michel Zecler ont pu être dénoncées parce qu'elles ont été filmées et publiées par des journalistes. Un sacré effet boomerang pour l'article 24. ■

**agir
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime économies d'énergie
jusqu'à **1 500€**

Faites votre simulation de prime et demandez un devis à
une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.